

Département
du Bas-Rhin

Commune de MOLLKIRCH

Arrondissement
de Molsheim

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des
conseillers élus :
15

Séance du 25 février 2013

Sous la présidence de M. **DEGRIMA** Daniel, Maire

Conseillers
en fonction :

14

Conseillers
présents :

10

ETAIENT PRESENTS : Mmes **ALDEBERT** Marie-Odile, **ANGSTHELM** Sophie, **GISSELBRECHT** Claudine, Mrs **AESCHELMANN** Jean-Claude, **COURTOT** Jean-Claude, **FRIEDERICH** Jean-Luc, **PALMA** Yves, **SCHLEISS** Hervé et **WURMSER** Philippe.

ABSENTS EXCUSES : Mme **STEIBEL** Martine, proc. Degrima
MM **PARUTTO** Pascal, proc. Palma ; **SCANDELLA** Eric, proc. Angsthelm
TROESTLER Mario, proc. Courtot

Secrétaire de séance : Mme **ANGSTHELM** Sophie.

Ouverture de la séance à 20H30.

Ordre du Jour :

- Approbation du PV de la séance du 17/12/2012
- Autorisation de défrichement
- Demande de subvention école
- DETR 2013
- Arrêté préfectoral Classement sonore des voies : Avis
- Dépôt déclaration préalable
- Divers

N°01/13 : Adoption du PV du 17 décembre 2012

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité moins 1 abstention (Wurmser), approuve et adopte le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2012.

N°02/13 : Autorisation de défrichement

Monsieur le Maire fait part aux conseillers que dans le cadre de la construction du nouveau réservoir résultant du plan pluriannuel AEP, il y a lieu de défricher le terrain devant accueillir le réservoir. Ce défrichement porte sur une surface modeste de 0,0960 hectare qui doit être précédé d'une demande d'autorisation de défrichement auprès de la DDAF du Bas-Rhin.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Autorise le Maire à déposer la demande de défrichement auprès de la DDAF du Bas-Rhin.

N°03/13 : Demande de subvention école

Monsieur le Maire informe le conseil d'une demande de subvention émanant de l'école primaire de Mollkirch, classes CM1-CM2 et classes CE1-CE2, respectivement pour une classe de découverte à Paris (du 4 mars au 8 mars 2013) et une classe de découverte à Lorentzen (du 29 avril au 3 mai 2013). Au total, 43 enfants sont concernés par cette demande.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité (Hervé Schleiss et Sophie Angsthelm ayant quitté la salle),

Décide d'accorder une subvention de 5 Euros par nuitée et par enfant, soit 860,- Euros. Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 65736 du budget communal 2013.

Précise que les foyers à revenus modestes pourront déposer une demande d'aide auprès du CCAS qui instruira la demande.

N°04/13 : DETR 2013

Monsieur le Maire soumet aux conseillers le courrier du Préfet d'appel à projet pour la programmation 2013 de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR 2013).

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Sollicite la DETR 2013 pour les opérations suivantes :

- a) Eclairage Public (Route du Guirbaden, Rue des Champs, Rue des Hérons, Place de la Fontaine, Rue du Kohlplatz, Rue des Châtaigniers), d'un montant total de 82 162,80 € HT
- b) Terrain multisport, d'un montant de 36558,-€ HT
- c) Représente la demande de DETR 2012 par rapport aux travaux d'éclairage public, dont l'aide n'a pas encore été notifiée.

Charge le Maire de solliciter les services du Préfet du Bas-Rhin pour l'obtention de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au taux de 35%

Autorise le Maire à signer tout acte

N°05/13 : Arrêté préfectoral Classement sonore des voies : Avis

Dans le cadre du projet d'arrêté préfectoral de l'objet précité, M. le Maire informe les conseillers que le conseil municipal est amené à émettre son avis.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Emet un avis favorable au projet d'arrêté préfectoral portant révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestres dans le département du Bas-Rhin.

N°06/13 : Dépôt Déclaration Préalable

Dans le cadre d'un projet de pose de panneaux photovoltaïque sur le toit de l'école primaire.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Autorise le Maire à déposer la déclaration préalable relative à cet objet.

DIVERS :

Discussion autour des possibilités de liaisons téléphoniques entre la mairie et divers bâtiments communaux (atelier annexe, école)

Signature du registre.

POUR EXTRAIT CONFORME :

Mollkirch, le 4 mars 2013

Le Maire,
Daniel DEGRIMA